

## DATE ET HEURE

Le Concours Cosplay du JAPAN COSPLAY se tiendra le dimanche 19 novembre 2017 sur la scène du JAPAN COSPLAY (halle 3 de Palexpo). Il commencera à 14:00 et se terminera à 17:00.

## JURY

Au terme du concours, le jury annoncera les noms des gagnants. Celui-ci sera composé de trois experts ou cosplayers célèbres.

## INSCRIPTION

L'inscription aura lieu sur place auprès du stand Concours Cosplay adjacent à la scène du salon JAPAN COSPLAY (halle 3 de Palexpo).

Les candidats pourront s'inscrire dès l'ouverture du salon le samedi et, dans la limite des places disponibles, le dimanche matin de 10:00 à 12:00.

Qui souhaite s'inscrire devra fournir une **image de son personnage de référence** (format numérique ou sur papier) ainsi que la **musique** utilisée lors de sa performance sur scène (uniquement format MP3 sur clé USB) **au moment de l'inscription**.

Le jour du concours, il sera nécessaire de confirmer sa présence avant 12:00.

La participation est ouverte à toutes personnes ayant au minimum 16 ans.

Le concours porte sur des **cosplays individuels** et ne s'adresse donc ni aux couples ni aux groupes.

## PRIX

Les prix suivants récompenseront les meilleurs cosplays :

1<sup>er</sup> prix - un billet aller/retour pour le Japon (destination au choix du gagnant mais nécessairement une ville possédant un aéroport international)

2<sup>ème</sup> prix - matériel cosplay et goodies pour une valeur de 200 EUR

3<sup>ème</sup> prix - matériel cosplay et goodies pour une valeur de 100 EUR

## PERFORMANCE

Chaque participant pourra se produire sur scène en s'accompagnant de la musique de son choix ou en utilisant un micro.

Le temps maximum imparti pour chaque performance est de **1 minute**.

Si la performance n'est pas terminée une fois le temps maximum écoulé, la musique sera interrompue et le participant devra quitter la scène. De cette façon, tous les participants auront la possibilité de présenter leur performance.

Les participants qui monteront sur scène sans présenter de performance disposeront de la même durée que les autres pour défiler.

La musique utilisée devra impérativement être remise à notre staff au **format MP3** (sur une clé USB) au moment de l'inscription. L'utilisation de musique n'est pas obligatoire mais vivement recommandée.

## RÈGLES COMPLÉMENTAIRES

- Les concours Cosplay sont gratuits et ouverts à toutes personnes à partir de 16 ans. Les mineurs souhaitant participer doivent toutefois présenter une attestation de décharge de responsabilité signée par leurs parents.
- Les costumes devront être inspirés du monde des mangas, des anime, des jeux vidéos, des bandes dessinées, du cinéma, de l'animation, des jeux de rôles, des séries TV, de la littérature...
- Chaque participant devra fournir au jury une image de référence pour le personnage représenté.
- Il est possible d'utiliser sur scène des objets et des éléments de décor à condition qu'ils se transportent et se montent aisément. Le temps de montage est inclus dans la durée impartie pour la performance. Un ami peut aider à la mise en place, mais pas pendant la performance.
- Pour garantir la sécurité du public et celle des cosplayers présents dans la salle, tous les objets et éléments de décors utilisés devront être contrôlés et approuvés par notre staff.
- Les fumigènes, les explosifs (de tous types), les flammes libres, les substances inflammables, les objets lourds ou contondants, les mousses et substances mousseuses, les jets d'eau, ou tout autre liquide seront strictement interdits.
- Il est formellement interdit de monter sur scène avec une vraie arme.
- Il est interdit d'amener sur scène des animaux morts ou vivants (empaillés ou ossements).
- Durant la performance sur scène, il est formellement interdit d'adopter les comportements suivants sous peine de disqualification immédiate : propos vulgaires et/ou actes obscènes (vrais ou simulés), blasphèmes et/ou comportements offensifs d'ordre religieux, propos et/ou comportements incitant à la haine raciale ou de toute autre nature, langage et/ou comportement de caractère pornographique.
- Un participant ne pourra changer son ordre de passage. À la fin du défilé, les participants qui n'auront pas pu se présenter à leur tour auront toutefois la possibilité de monter sur scène pour effectuer leur performance.
- Participer au concours requiert impérativement une inscription préalable. Les cosplayers non-inscrits ne pourront pas monter sur scène, même pour défiler hors concours.

## INFORMATIONS SUR LES VOLS

- Qui gagne un vol pour le Japon peut choisir sa destination parmi les villes possédant un aéroport dans ces deux pays.
- Le billet est un aller-retour.
- La date est au choix du gagnant mais doit être fixée dans les 12 mois suivant le salon, en l'occurrence d'ici à octobre 2018.
- Les gagnants devront nous communiquer la destination choisie et la date de départ AU MOINS 3 mois avant le vol.
- Une fois le vol réservé, les gagnants recevront leur prix par la poste ou par e-mail.
- Nous nous dégageons de toute responsabilité si, pour des raisons personnelles, le gagnant ne peut participer au voyage.
- Si le gagnant n'a pas choisi sa destination au terme des 12 mois suivant le concours, le billet sera automatiquement converti en une somme de 700 CHF qui lui sera reversée.
- La destination devra être choisie parmi les grandes villes japonaises dotées d'un aéroport international.
- Les billets d'avion offerts aux gagnants N'INCLUENT PAS les frais d'hébergement, de nourriture ni toutes autres dépenses.